



Téléphone : 03.86.97.04.73
Fax : 03.86.97.05.81
Mél : mairie@nailly.com

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 24 février 2026 à 19h30

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-quatre février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de NAILLY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Florence BARDOT, Maire.

Membres présents : Florence BARDOT, Guy DUFRESNE, Catherine GOUTELARD, Patrice MAISON, Cédric MONTAGNE, Julie VARACHE, Jean-Michel COACHE, Elodie PETIT, Hélène BONTEMPS, Pierrick SOULAGE arrivé à 19h42, Pascal REGNARD, Marie-Thérèse REY-GAUCHER.

Membres absents : Corinne MOUROUX (donne pouvoir à Catherine GOUTELARD), Youssef ATMANI (donne pouvoir à Marie-Thérèse REY-GAUCHER), Jonathan MULLER.

Secrétaire de séance : Catherine GOUTELARD

1. Approbation du compte-rendu du 08 Décembre 2025 :

Le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité

2. D2026/01 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération DE0911202107 du 9 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal et du budget annexe ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget assainissement ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les éléments susvisés ;

Budget principal et assainissement :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
1-Budget principal				
Investissement	-39 566,13		39 360,03	-206,10
Fonctionnement	641 030,20	136 396,13	53 890,58	558 524,65
TOTAL 1	601 464,07	136 396,13	93 250,61	558 318,55
2-Budget assainissement				
Investissement	18 979,82		-286,77	18 693,05
Fonctionnement	-1 675,54		5 480,56	3 805,02
TOTAL 2	17 304,28		5 193,79	22 498,07
TOTAL 1+2	618 768,35	136 396,13	98 444,40	580 816,62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget assainissement
- Donne pouvoir à Madame le Maire **qui ne prend pas part au vote**, pour prendre toute mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : pour à l'unanimité

3. D2026/02 : Vote du budget assainissement 2026 et affectation des résultats :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	1 732,60
65	Autres-arrondi TVA	5,00
66	Charges financières	4 921,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 741,68
	Dépenses de l'exercice	13 400,44

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Prestations de services	8 351,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 244,34
002	Résultat antérieur reporté	3 805,02
	Recettes de l'exercice	13 400,44

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 244,34
21	Immobilisations corporelles	11 591,99
20	Etude schéma directeur assainissement	6 632,88
16	Emprunts et dettes assimilées	5 965,52
	Dépenses de l'exercice	25 434,73

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 741,68
001	Virement de la section d'investissement	18 693,05
	Recettes de l'exercice	25 434,73

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 002 de la section recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) la somme de **3 805,02€** et au compte 001 de la section recettes d'investissement (excédent d'investissement reporté) la somme de **18 693,05€**.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : **13 400,44 €**
- Section d'investissement : **25 434,73 €**

Vote : pour à l'unanimité

4. D2026/03 : Affectation des résultats budget principal

Budget Commune :

	Résultat de clôture 2024	Part affecté à l'investissement 2024	Résultat année 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	-39 566,13		39 360,03	-206,10
FONCTIONNEMENT	641 030,20	-136 396,13	53 890,58	558 524,65
	601 464,07		93 250,61	558 318,55

Restes à réaliser : 3 510€

Affectation au BP 2026 :

Compte 001(déficit d'investissement reporté) Dépenses Investissement = **206,10 €**

Compte 1068(excédent de fonctionnement) Recettes Investissement = $206,10 \text{ €} + 3 510 \text{ €}$
= **3 716,10 €**

Compte 002 (excédent antérieur reporté) Recettes Fonctionnement = $558 524,65 \text{ €} - 3 716,10 \text{ €}$
= **554 808,55 €**

Vote : pour à l'unanimité

5. D2026/04 : Vote du Budget Principal 2026 et fongibilité des crédits budgétaires :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	444 230,75
012	Charges de personnels	309 000,00
65	Autres charges de gestion courante	221 305,00
014	Atténuations de produits	112 102,00
66	Charges financières	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 969,22
023	Virement à la section d'investissement	401 045,58
	Dépenses de l'exercice	1 509 652,55

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Prestations de services	7 250,00
73	Impôts et taxes	635 394,00
74	Subventions d'exploitation	289 200,00
75	Autres produits de gestion courante	23 000,00
002	Résultat antérieur reporté	554 808,55
	Recettes de l'exercice	1 509 652,55

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Intitulé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	59 100,00
21	Immobilisations corporelles	521 109,80
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	206,10
16	Emprunts et dettes assimilées	41 000,00
	Dépenses de l'exercice	621 415,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Intitulé	Propositions
10	Dotations	13 716,10
13	Subventions d'équipement	200 685,00
040	Immobilisations corporelles	5 969,22
021	Virement de la section de fonctionnement	401 045,58
	Recettes de l'exercice	621 415,90

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 002 de la section recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) la somme de **554 808,55€** et au compte 001 de la section dépenses d'investissement (déficit d'investissement reporté) la somme de **206,10€**.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 509 652,55€
- Section d'investissement : 621 415,90€

Vote : pour à l'unanimité

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2026, pour le Budget Principal de la Commune,

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote : pour à l'unanimité

6. D2026/05 : Versement subvention :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'Association Culturelle et Sportive de Nailly.

Vote : pour à l'unanimité

Séance levée à 19h55



Le Maire,
Florence BARDOT.